CRECHE HALTE-GARDERIE
trois p'tits tours
Lans en Vercors

Livret d'accueil de

Ou petite marche à suivre pour tout savoir de mon lieu de vie

Année 2013-2014

Sommaire

1. J'arrive à la crèche avec mes parents

1.1. Les horaires
1.2. Mon contrat
1.3. Les jours de fermeture
1.4. Les vacances
1.5. Dans le hall d'entrée

2. Me voilà dans la grande salle

2.1 L'équipe éducative
2.2 Notre association loi 1901
2.3 Mes parents badgent
2.4 Les petits endroits un peu cachés à connaitre

3. La salle de change

3.1. Mon tiroir
3.2. Dans mon « sac de la crèche », je mets…
3.3. Mon trousseau
3.4. Mes vêtements
3.5. Couche jetables et couches lavables ?
3.6. Si je me salis un peu plus que prévu…
3.7. Le tableau de mes changes et de mes siestes

4. Le moment des échanges

4.1. Ma référente
4.2. Les p'tites infos pour ma journée
4.3. Les p'tites infos confidentielles
4.4. Les p'tites questions d'organisation
4.5. Les maladies
4.6. Les déductions pour maladies
4.7. Un peu patraque dans la journée ?...

6. Mes repas

6.1 Le lait des bébés
6.2 La collation du matin
6.3 Le repas du midi
6.4 Les goûters

7. Mes siestes

8. Oh, vous êtes déjà venu me chercher….

Ca y est, je suis prêt(e) pour aller à la crèche : habillé(e), mon petit dejeuner dans le ventre, ma couche propre, je pousse la porte de la crèche !

1. J'arrive à la crèche avec mes parents

1.1. Les horaires

L'amplitude d'ouverture de la crèche est de :
7h45 ↔ 18h30.

Pour respecter mon rythme et celui de mes copains:

⇨ **Je peux arriver :**
le matin entre 7h45 et 9h30
l'après midi à 11h30 quand je mange à la crèche
ou entre 12h30 et 13h quand je mange à la maison.

⇨ **On peut venir me chercher :**
Le matin à 11h30 si je ne mange pas à la crèche
ou à 12h30 et jusqu'à 13h si je mange avec les copains.
Et à partir de 16h30 l'après midi.

Entre 11h30 et 12h30, c'est le temps du repas, aucune arrivée ni départ pour respecter le bon déroulement du repas .

Et surtout, il faut noter que :

- Il est important de **respecter les horaires de mon contrat** ou de mes reservations car un certain nombre de places sont prévues en fonction des moments de la journée et de l'année (entre 10 et 20 places).
- Quand vous venez me chercher, pensez à **arriver un peu avant**, le temps de discuter avec l'équipe de ma journée, de m'habiller, …
- Si vous êtes **en retard, pensez à appeler la crèche**, comme ça je pourrai être prévenu(e) et rassuré(e).
- **La crèche ferme à 18h30** : Si à 18h20 vous n'ètes pas arrivés, l'équipe vous téléphonera pour connaitre les raisons de votre retard.
- Et de façon générale : la Caf me conseille de **ne pas rester plus de 10h dans la structure**. Moi, je comprends, c'est fatiguant une journée au milieu de tous mes copains à jouer, bouger, rire, pleurer, dormir, manger, apprendre, découvrir…

1.2. Mon contrat

Il existe différents type d'accueil à la crèche :
-**un accueil régulier** qui fait l'objet d'un contrat, signé entre la crèche et les parents.
Des congés sont à prévoir avant l'établissement du contrat , entre 5 semaines minimum et 10 semaines maximum par année ,(de septembre à aout l'année suivante).

-**un accueil occasionnel** selon les disponibilités d'accueil de la structure. Les réservations peuvent se faire jusqu'à 48h avant l'accueil de l'enfant si les places le permettent.
En cas d'annulation , elle doit se faire au moins 48 h à l'avance , pour que la place soit proposée à un autre enfant , sinon la réservation sera facturable .

Si j'ai un contrat : il prévoit notamment la facturation d'un forfait mensuel (identique tous les mois) est calculé en fonction du planning et des congés prévus sur l'année en nombre de semaines ou de jours sans les dates qui seront à nous communiquer plus tard.

1.3. Les jours de fermeture

La crèche est ouverte toute l'année, sauf pendant :

- **une semaine à Noël** (du 24 décembre inclus au 1er janvier inclus),
- le **pont de l'Ascension**,
- les **3 journées pédagogiques** qui permettent d'organiser des journées de travail pour l'ensemble de l'équipe. Leurs dates sont fixées en cours d'année et vous serez prévenus 2 mois à l'avance.

- En fonction des prévisions de présence des enfants pour les ponts, le Conseil d'Administration et la Directrice peuvent décider **d'autres jours de fermeture** : vous en serez informé 15 jours à l'avance au plus tard. Ces jours de fermeture exceptionnelle vous seront décomptés.
- Tous ces jours de fermeture sont pris en compte dans le calcul de votre forfait mensuel si vous avez signé un contrat.

1.4. Les vacances

C'est important pour moi de prendre des vacances. La vie en collectivité est intense et même si je déborde d'énergie, j'ai besoin au moins de deux semaines de vacances consécutives en dehors de la période de Noël .

Afin de gérer au mieux les places disponibles et les horaires du personnel, il faut **prévenir la crèche par écrit** (mail ou courrier que vous pouvez remettre directement à Annie ou à l'équipe) :

- **1 semaine à l'avance** pour une **absence d'un jour** ou d'une demi-journée,
- **3 semaines à l'avance** pour une **absence supérieure à 1 jour,**
- **fin mars pour les vacances d'été** (juillet et août), afin de gérer au mieux les places et les besoins en personnel.

En cas d'absence le jour même, pensez à **prévenir avant 9h**, afin qu'il soit possible d'annuler la commande de mon repas et de proposer ma place à un autre enfant.

1.5. Dans le hall d'entrée

- J'ai un casier porte manteau pour moi tout seul.

Je m'y découvre et y dépose mes affaires qui me seront utiles **pour sortir** dans la journée :

- *Lunettes de soleil*
- *Bonnet / Casquette*
- *Chaussures*
- *Veste / Manteau / Combinaison*
- *Bottes*
- *Gants*

Remarque :
La crèche fournit la crème solaire : crème minérale indice 50 hypoallergénique.

Moi, j'enfile mes chaussons et vous, Papa et Maman, s'il vous plait, retirez vos chaussures ou enfilez des sur-chaussures pour que la crèche reste bien propre.

BONJOUR

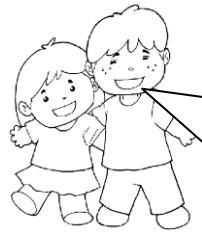

On est prêts à entrer, notre sac d'affaires sur l'épaule.

Bonjour les copains !

2. Me voilà dans la grande salle

Je retrouve enfin les copains et tous les adultes qui y travaillent.

2.1. L'équipe éducative

Moi, je connais déjà leurs prénoms et vous ?
Il y a Annie (la directrice), Mathilde (responsable pédagogique), Sophie (éducatrice spécialisée), Danièle et Carla (auxiliaire de puériculture), Christine, Marine , Fanny, Virginie (agent petite enfance)
Il y a aussi Michèle qui s'occupe du secrétariat et Christelle qui concocte de bon petits plats, les repas de la semaine sont affichés dans la salle de vie.

Parfois vous verrez aussi des stagiaires qui viennent apprendre le métier de la petite enfance.

2.2. Notre association loi 1901

Vous vous souvenez ?
Notre crèche est une crèche associative loi 1901. Elle repose sur une équipe de professionnelles, mais a également besoin des parents pour fonctionner.

Il y a un bureau et un conseil d'administration, constitué de parents bénévoles et d'Annie, la directrice. Il se réunit une fois par mois en soirée et c'est grâce à cela que ma crèche peut vivre, exister. Si le cœur vous en dit, j'en serai très fière, vous pouvez en faire partie. Vous pouvez voir le trombinoscope des parents qui s'investissent bénévolement, avec leur fonction, dans la grande salle.

Quoi qu'il en soit, la crèche a besoin de tous les parents pour plein de petits coups de main tout au long de l'année, pour les courses, un peu de bricolage, la préparation d'événements particulier permettant de récolter un peu de fonds pour des projets pour moi et mes copains (exemple : atelier musique), ….

2.3. Mes parents badgent

Et oui, il faut **badger, matin et soir**. C'est important d'y penser pour faire les factures, mais il n'y a pas que ça... La CNAF, qui finance en partie la crèche, demande beaucoup d'informations et le badgeage en fait partie !

Si vous oubliez de badger en arrivant, l'heure d'ouverture sera considérée comme mon heure d'arrivée. Si vous oubliez de badger en partant, c'est celle de fermeture qui sera prise en compte comme mon heure de départ.

2.4. Les petits endroits un peu cachés à connaitre

Il y a quelques endroits un peu cachés dans la crèche, mais qu'il faut bien connaitre…

- Le boite à chèques, là où vous allez déposez vos chèques chaque mois : elle se trouve au-dessous de la badgeuse. C'est une boite aux lettres métallique.
- Ma boite aux lettres, dans le grand couloir qui mène à la salle de change et aux chambres. Chaque enfant à une p'tite pochette pour les factures et le courrier avec son nom dessus. Cela permet à la crèche de vous transmettre les factures, des informations, … mais aussi aux parents de communiquer entre eux !
- Le tableau d'information, dans la grande salle.

3. La salle de change

Ah la salle de change, je vais y passer du temps. C'est là que l'équipe éducative va prendre soin de moi, oh bien sûr ailleurs aussi… Mais pour qu'elles puissent le faire correctement, il y a quelques petites choses à faire et respecter.

3.1. Mon tiroir

C'est dans ce tiroir que je range mon sac contenant mes affaires pour la journée. Regardez, mon prénom est inscrit sur un tiroir !

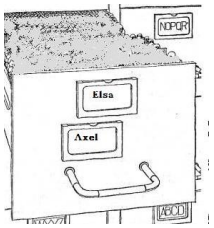

3.2. Dans mon « sac de la crèche », je mets…

Alors regardons ce qu'il faut mettre dans mon sac :

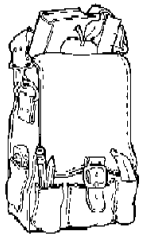

J'ai mes petites habitudes : couches lavables ou jetables, si je ne suis pas encore propre. Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre les couches que j'ai l'habitude de porter.

- **Un change complet** au cas où je me mouille. Ca arrive si ma couche déborde voir un peu plus souvent quand je commence à vouloir être propre. Je peux aussi me salir, me mouiller pendant les activités diverses et variées qui me sont proposées…

- **Mon sac pour affaire mouillées à mon nom**, fourni par la crèche. Il est bien pratique ce petit sac, car il permet de séparer affaires sales et propres. Pensez bien à remettre ce petit sac à chaque fois que je viens à la crèche. Sinon, beurk, mon doudou va devoir cohabiter avec mes affaires sales. Pauvre doudou…

- **Une turbulette**, si je suis petit, pour bien y dormir au chaud en body. Vous ne savez peut être pas mais la PMI interdit les tours de lit, draps et couvertures en crèche pour les bébés. Pour les grands, on a des sacs de couchage en polaire fournis pas la crèche.

- **De la crème pour mes fesses**, parfois mes selles m'irritent…Tiens, je vous donne un conseil de la part de l'équipe : le liniment oléo-calcaire est un très bon produit pour mes fesses, qui peut également être utilisé sur tout mon corps. En plus c'est un produit naturel.

- **Un maillot de bain**, pour les jeux d'eau, été comme hiver.

- **Une paire de chaussons**, que je mets dès mon arrivée, avant de rentrer dans la salle principale.

- **Casquette ou bonnet**, en fonction de la saison, que je laisse dans l'entrée, tout comme….

- **Une paire de bottes**, ainsi que….

- **Mes lunettes de soleil**.

- Et à ne surtout jamais oublier : **mes objets rituel de mon coucher** bien sur**,** pour mes sièstes.

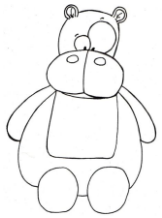

3.3. Mon trousseau

Certes, il y a les affaires à amener tous les jours. Mais il y a également le trousseau, <u>un par famille</u>, à fournir en début d'année et <u>que la crèche gardera</u>. Il permet de faire un stock pour toute l'année de choses qui me sont utiles tous les jours.

- <u>Si je suis accueilli occasionnellement</u>:

  - 1 serviette de toilette
  - 1 gants de toilette

- 2 boites de mouchoirs en papier
- 1 boite de sérum physiologique

- Si l'enfant est accueilli régulièrement :

  - 1 serviette de toilette
  - 1 gant de toilette
  - 3 boites de mouchoirs en papier
  - 1 boite de sérum physiologique
  - 2 bouteilles de liniment oléo-calcaire pour le soin des fesses

3.4. Mes vêtements

Dans la journée, je vais passer beaucoup de temps à courir, jouer avec les copains, faire des choses peut être un peu salissantes comme de la pâtisserie ou de la peinture. Pensez donc bien à me mettre des vêtements appropriés à toutes ces activités et au temps pour les sorties.

Marquez mes vêtements pour être sûr de retrouver mon pull ,ma petite veste préférée , mon chapeau mes lunettes de soleil….

Le port de bijoux est interdit, (collier Ambre notamment) et la crèche décline toute responsabilité pour perte ou accident encouru par le non-respect de cette règle.

3. [illegible]:ables et couches lavables ?

La crèche accepte d'utiliser aussi bien les couches jetables que celles lavables. Pour ces dernières, un protocole de leur utilisation à la crèche a été mis en place. N'hésitez pas à en discuter avec l'équipe.

3.6. Si je me salis un peu plus que prévu…

Des fois, il y a un peu plus d'accidents que prévu. Dans ce cas, la crèche me prête des vêtements. Il faut bien penser à les rendre lavés à la première occasion.

3.7. Le tableau de mes changes et de mes siestes

Il se trouve à droite en entrant dans la salle de change. Quand vous venez me chercher, il vous permet de savoir quand j'ai dormi, j'ai été changé ou quand je suis allé sur le WC.

Toutes mes affaires sont en place ? Alors, c'est parti ! Suivant mon humeur et mon besoin, je laisse aussi mon doudou et ma sucette dans mon tiroir…

Le moment des échanges

Papa, Maman, ça vous dit de parler avec l'équipe éducative pour faire la liaison…..

3.8. Ma référente

Tiens, ma référente est là.
C'est elle qui nous a accompagnés pendant mon (notre !) adaptation, ces premières heures qui permettent de faire connaissance avec la crèche.
C'est aussi elle qui vous a donné une grande partie des informations qui se trouvent dans ce petit livret.

C'est avec elle également que vous mettrez à jour régulièrement mes fiches :

- « **Alimentation** » pour l'introduction d'aliments et signaler les allergies,
- « **Rythme et habitudes** » pour les informations sur le déroulement de ma journée.

Vous les avez remplies en début d'année, mais il faut y indiquer tous les changements qui surviennent au fur et à mesure de mon évolution.

3.9. Les p'tites infos pour ma journée

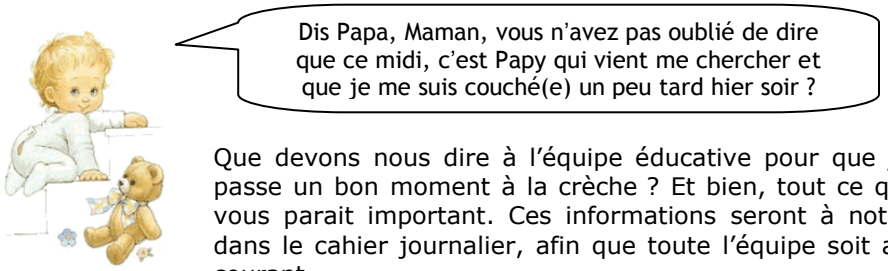

Que devons nous dire à l'équipe éducative pour que je passe un bon moment à la crèche ? Et bien, tout ce qui vous parait important. Ces informations seront à noter dans le cahier journalier, afin que toute l'équipe soit au courant.

3.10. Les p'tites infos confidentielles

Je vous le dit à l'oreille : « Si vous avez des choses confidentielles que vous voulez dire à Annie, pas de problème. Même si elle est dans son bureau, celui-ci vous est grand ouvert. Elle est toujours présente pour répondre à vos questions sur vos enfants ainsi qu'à celles administratives. Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de son bureau ou à prendre un rendez-vous pour discuter.

3.11. Les maladies

Le personnel de la crèche ne possédant pas de formation médicale n'est pas **habilité à administrer un traitement** à votre enfant. Seul les collyres et les traitements relevant d'un PAI (plan d'action individualisé) établi par un médecin peuvent être administré par l'équipe (ex : ventoline). Aucun texte de loi ne protège le personnel de la crèche en cas d'erreur d'administration.

Il est souhaitable de demander à votre médecin une prescription de médicaments matin et soir.

Les maladies à évictions médicales sont listées ci-dessous avec le nombre de jours où je ne pourrai pas venir à la crèche :

Liste des maladies à éviction ,d'après le guide du ministère de la santé :

- Angine à streptocoque : 2 jours après le traitement
- Coqueluche : 5 jours au moins (et plus selon avis médical) après le début de l'antibiothérapie
- Hépatite A :10 jours après le début de l'ictère
- Impétigo : 72 heures après le début du traitement
- Oreillons : 9 jours
- Rougeole : 5 jours
- Scarlatine : 2 jours après le début du traitement
- Infestions invasives à méningocoques, tuberculose ,gastro-entérite d'origine bactérienne :temps d'éviction à fixer selon avis médical

EVICTIONS PRECONISEES PAR LES STRUCTURES MULTI ACCUEIL

- Gastro entérite aigue (au-delà de 3 selles diarrhéiques, vomissements, fièvre…) au minimum 2 jours
- Conjonctivite : l'enfant sera accepté dans la structure après avis médical et mise en route d'un traitement si besoin
- Bronchiolite, grippe : 5 jours
- Varicelle : 5 jours minimum et jusqu'à ce que les lésions soient sèches
- Maladie pied main bouche : 3 à 7 jours en fonction des lésions et selon avis médical

Pour ces maladies, il vous faudra informer Annie ou l'équipe dans les 24 heures en vue d'une information générale aux familles. Après toute éviction pour une de ces maladies, il est nécessaire que vous fournissiez un certificat de retour à la structure.

3.12. Déduction pour maladie

Les maladies à éviction :
Les jours d'absence pour maladie à éviction seront décomptés dès le premier jour. Il faut absolument fournir un certificat médical,

Maladie autres:
Un certificat médical est exigé.
Un délai de carence de 3 jours est appliqué. Il comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent, une déduction des jours suivants ou restants sera prise en compte.

Hospitalisation :
Les jours d'absence pour mon hospitalisation seront décomptés dès le premier jour. Il faut dans ce cas là aussi absolument fournir un certificat médical.

3.13. Un peu patraque dans la journée ?...

Si je suis malade et fiévreux (fièvre supérieure à 38°5), je ne serai pas accepté dans la structure, sauf si je suis en cours de traitement avec ordonnance.

Si j'ai de la fièvre pendant la journée, un protocole à suivre a été établi avec les médecins de la crèche, ceux du cabinet médical de Lans, pour le cas où j'ai de la fièvre pendant la journée.

- A partir de 38°C, l'équipe éducative vous appelle pour vous dire que je ne suis pas bien en forme.
- A partir de 38,5°C, elle me donne un suppositoire de paracétamol et vous appelle pour vous en informer. Comme ça, vous pouvez prendre rendez-vous chez le médecin si nécessaire et si possible venir me chercher.
- A 39°C, j'aurai aussi droit à mon suppositoire de paracétamol, mais cette fois, il faudra venir me chercher. Si ce n'est pas possible, le personnel fera venir le médecin de la structure à vos frais.

Des fois, c'est un peu plus grave….. Alors, il sera fait appel au médecin rattaché à la structure et/ou aux services de secours adaptés (SAMU)

4. Au revoir Papa, au revoir Maman !

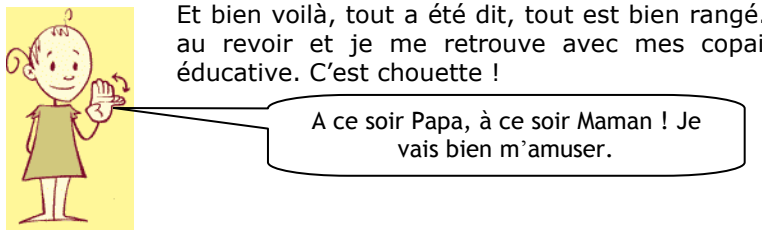

Et bien voilà, tout a été dit, tout est bien rangé. Je vous dis au revoir et je me retrouve avec mes copains, l'équipe éducative. C'est chouette !

5. Mes activités

Il y a tout d'abord les moments de jeux libres avec les copains. Il y a aussi toutes les activités que l'équipe éducative va me proposer. Si je n'ai pas envie d'y participer, on ne m'y obligera pas, les copains iront et moi je jouerai comme je veux. En fait, c'est vraiment très rare que je ne participe pas ne serait-ce que quelques minutes. Mais parfois, je préfère continuer à jouer avec les poupées, les voitures, les outils, ou lire un livre.

L'équipe propose plein d'activités qui se déroulent dans l'enceinte de la crèche, comme pâte à sel, histoires, chansons, peinture, jeux d'eau, etc.… Mais il y a aussi les sorties, les sorties luges ou pique-nique et d'autres organisées durant l'année.

6. Mes repas

Ce sont des moments important pour moi, pour que je fasse le plein d'énergie tout au long de la journée.

6.1. Le lait des bébés

Lait maternel ou lait infantile, on a tous nos p'tites habitudes en la matière, et il est peut être important pour vous de faire comme à la maison. A noter : quand vous apportez une boîte de lait, cette dernière doit être entière et non encore ouverte.

Si vous voulez que je me délecte avec ton lait, Maman, il faut le mettre dans de petits biberons. Ensuite, soit vous l'apportez au jour le jour en quantité suffisante, soit vous en apportez d'avance et il sera congelé à la crèche. Vous pouvez aussi faire les deux bien sur.

6.2. La collation du matin

Le matin, on mange des fruits tous ensemble.

6.3. Le repas du midi

Les repas sont cuisinés entièrement à la crèche par Christelle. L'équipe éducative prête bien attention à ne donner que les aliments déjà

introduits et suit ma fiche « Alimentation » que vous avez remplie.
Il faut donc bien penser à la mettre à jour tout au long de la diversification.

Les menus sont affichés chaque jour sur le tableau d'information.

6.4. Les goûters

Les goûters sont entièrement préparés à la crèche. Parfois, moi aussi j'aide à faire le gâteau, les crêpes, les brioches….. D'ailleurs, si vous avez des idées de recettes sympas, faîte-les passez à l'équipe !

7. <u>Mes siestes</u>

En suivant mon rythme que vous avez détaillé dans ma fiche « Habitudes », et mes petites habitudes pour mon endormissement, je suis couché(e) :

- en turbulette dans un petit lit à barreaux si je ne suis pas encore grand(e),
- dans un duvet polaire dans un petit lit pour les plus grands. Un adulte reste avec nous dans le dortoir pour s'assurer que tout se passe bien.

La sieste terminée, on se lève dès qu'on est réveillé.

8. <u>Oh, vous êtes déjà venu me chercher….</u>

Coucou !!! Je me jette dans vos bras : je suis super content(e) de vous

revoir !
J'ai plein de choses à vous raconter, à vous montrer. Ce que j'ai fait, ce que j'ai mangé, mes rires, mes pleurs, ma vie d'enfant à la crèche, moi qui découvre la vie en collectivité. Mais avant tout cela, prenons le temps de nous retrouver, j'aime trop vos câlins, même si j'en ai eu plein de la part de l'équipe. Le temps des retrouvailles est un moment qui demande de prendre son temps.

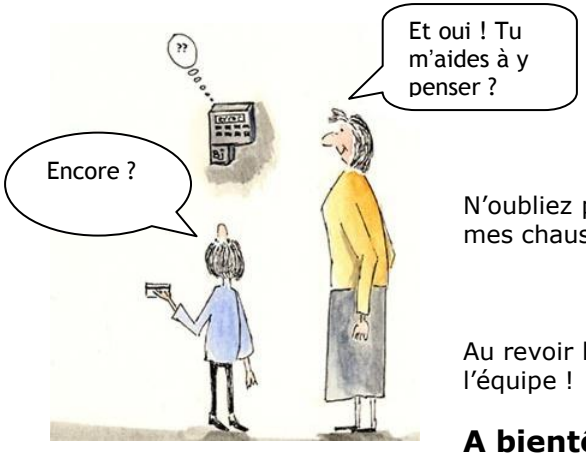

Et puis, allez badger ,dès votre arrivée échangez avec l'équipe, consultez les outils de communication.

N'oubliez pas mes lunettes, ma casquette, mes chaussons et mon sac !

Au revoir les copains, les parents, et toute l'équipe !

A bientôt…